



## APPEL A PROJETS 2018

### Aide complémentaire : Réduire l'empreinte écologique des associations

#### **Une nouvelle dimension environnementale**

Aujourd'hui, c'est une attitude responsable que de s'intéresser à son bilan environnemental.

Or, l'empreinte écologique de CAP48 est en grande partie indirecte.

Elle se situe en effet au niveau des associations financées et en particulier pour les véhicules.

Pour réduire l'empreinte écologique des associations qu'elle finance, CAP48 met en place **une formation à l'éco-conduite par des professionnels lors du financement d'un véhicule**. Elle réduira de 10 à 30% la consommation et les coûts liés à l'usure du véhicule.

Dans le cadre de ces initiatives écologiques, un budget dédié à la formation à l'éco-conduite sera donc accordé, en complément du financement du projet déposé, à l'association qui aura été retenue par le jury et le Conseil d'Administration de CAP48.

**Attention** : cet apport supplémentaire de CAP48 fera partie de la convention de financement à titre **obligatoire**. En cas de refus, le financement ne sera pas octroyé.